

# Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



*Mardi 6 janvier 2015*

## TABLE DES MATIERES

- **Approbation du compte rendu du 25 novembre 2014**
  - **Sujets avec débats**
- **Désignation du délégué du Sicoval et de son suppléant**
- **Travaux supplémentaires à l'atelier municipal**
- **Projet de lotissement communal**
- **Projet de réhabilitation du hangar**
- **Vie Communale**
  - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
  - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

# Réunion du Conseil Municipal du 6 janvier 2015

## CM 2015-01

**Ouverture de séance** : 20 heures 30.

**Présents :**

**Mesdames :**

1. BUFF Florence
3. PAGANI-CABANNE Florence
5. PIQUET Marcelle
7. CASSAN Christine
9. MANENT Corinne

**Messieurs**

2. ESPIC Xavier
4. BACCHIN Patrice
6. TARROUX Francis
8. SOLEIL Philippe
10. GILLES André
11. SALEIL Georges
12. CAMUS Gabriel
13. MOUMIN Jean-Marc
14. LANDREA Benoît

Absent excusé :

RIOCROS Jean-Pierre

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte rendu du 25 novembre 2014**
  - **Sujets avec débats**
- **Désignation du délégué du Sicoval et de son suppléant**
- **Travaux supplémentaires à l'atelier municipal**
- **Projet de lotissement communal**
- **Projet de réhabilitation du hangar**
- **Vie Communale**
  - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
  - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 6 janvier 2015 à 20h30.  
Membres en exercice : 15 / Présents : 14 / Pouvoir : 0 / Votants : 14.  
Le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Madame MANENT Corinne a été désignée secrétaire de séance.

#### SUJETS AVEC DEBAT

### *Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la recomposition du conseil de communauté du Sicoval*

**CM-01/2015-01/01**

<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>14</b>
<b>Pour</b>	<b>14</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

#### Contexte :

Le 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel, dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité n° 2014-405, a acté l'annulation des accords locaux conclus à l'occasion des élections de 2014 entre les communes membres d'une intercommunalité et celle-ci, portants sur le nombre de conseillers d'agglomération devant siéger au sein de l'assemblée communautaire.

Le conseil Constitutionnel a décidé que sera appliquée sa décision si une élection partielle intervient dans une commune membre du territoire au cours de ce mandat 2014-2020.

#### Exposé des motifs :

Le maire de la commune de Goyrans a fait part au préfet de la Haute-Garonne de sa décision de démissionner de ses fonctions de Maire, de conseiller municipal et donc de conseiller communautaire.

Le 10 novembre 2014, le Préfet a acté sa démission.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-8 et L 2122-14 du code général des collectivités territoriales, des élections partielles complémentaires vont être organisées dans la commune de Goyrans les 18 et 25 janvier 2015.

Cette situation entraîne l'annulation des accords locaux et la recomposition du Conseil de Communauté du Sicoval selon l'article L 5211-6-2 du CGCT.

L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2014 fixe le nombre de sièges à 68 au lieu des 76 actuels selon la répartition jointe à la présente délibération.

Pour la commune d'Aureville, le nombre de siège est inchangé.

Les conseillers communautaires sont redésignés par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Après avoir procédé au vote selon les dispositions règlementaires prévues,

Le conseil municipal désigne :

**Monsieur Georges SALEIL**, en sa qualité de conseiller communautaire de la commune

**Madame Corinne MANENT**, en sa qualité de conseillère communautaire suppléante de la commune

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

## *Avenants au marché public de l'atelier municipal*

CM-11/2015-02/02

<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>14</b>
<b>Pour</b>	<b>14</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 01/2014-01/01 du 10/01/2014 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de construction d'un atelier municipal et de locaux pour les associations

VU la délibération n° 03/2014-09/04 du conseil municipal du 28 mars 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 5 janvier 2015

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la ville,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de construction d'un atelier municipal et de locaux pour les associations :

### **Lot n° 1 ;**

Attributaire : entreprise SARL CONSTRUIT 31, 2, rue du Béarn - ZAC du mandarin 31 600 EAUNES

Marché initial du 30 janvier 2014 - montant : 144 984.10 € HT

Avenant n° 1 - montant : **21 240.50 € HT**

Nouveau montant du marché : 166 224.60 € HT

Objet :

Enduit : taloché fin pour locaux intérieurs

Fondations : reprise en sous œuvre local entrée – fondations longrine de liaison, raccords, modification du mur de soutènement le long de la rampe d'accès parking : substitution de la maçonnerie par un garde-corps extérieur et clôture avec fondations plots pour potelets – fourniture et pose clôture rigide et clôture grillage

Modification descentes EP existantes

### **Lot n° 2 ;**

Attributaire : entreprise SARL BEGUE Philippe 1662, route de la Côte rouge 31 330 MERVILLE

Marché initial du 30 janvier 2014 - montant : 42 130.30 € HT

Avenant n° 1 - montant : **1 365.40 € HT**

Nouveau montant du marché : 43 495.70 € HT

Objet :

Complément habillage trémie du châssis de désenfumage.

Fourniture et pose de lisses bois en bas de la pente couverture des locaux de rangement associatifs.

### **Lot n° 6 ;**

Attributaire : entreprise POMMEREUL ELECTRICITE 5, rue des Genêts 31 780 CASTELGINEST

Marché initial du 30 janvier 2014 - montant : 11 997.58 € HT

Avenant n° 1 - montant : **539 € HT**

Nouveau montant du marché : 12 536.58 € HT

Objet : Consuel + PC Triphasé.

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

## *Comités de pilotage*

### **Lotissement communal**

Suites aux diverses réunions de la commission « Urbanisation et comités de pilotage », les grandes lignes du lotissement ont été définies :

- un espace public,
- des logements sociaux
- des terrains à prix abordable
- un bassin de rétention
- nombre de lots : entre 20 et 40,
- terrains entre 500 et 1200 m<sup>2</sup>,
- définition des voiries,
- situation des constructions.

Après en avoir débattu, la création d'un espace public obtient l'unanimité des conseillers municipaux.

Concernant les voiries :

A la demande de monsieur le Maire, une rencontre sera organisée avec le Conseil Général de la Haute-Garonne, la direction Départementale des Territoire et la Préfecture pour tenter d'obtenir un accès supplémentaire au lotissement sur la RD 24 (même à sens unique).

Une « liaison douce » est prévue pour relier le lotissement au village et au Clos de Sabatéry.

Le nombre de logements sociaux est défini par le PLU, soit 10% et 25% de terrains à prix abordable

La taille des lots définie entre 500 et 1200 m<sup>2</sup> (sauf contrainte de terrain), déterminera le prix des parcelles.

Le conseil municipal souhaite privilégier la mixité des tailles des lots, des logements sociaux et des terrains à prix abordable.

Le Conseil Municipal accepte la création d'une trentaine de lots (soit entre 20 et 40).

La première phase de construction se situera contre la zone déjà urbanisée.

Le projet de zone artisanale sera étudié à l'occasion d'une deuxième tranche de l'opération.

Les groupes de travail travailleront dans la prochaine phase à :

- Finaliser les accès au lotissement et notamment sur le CD 24
- Définir le détail des équipements publics
- Visiter des projets similaires dans les communes voisines.
- Définir le choix de procédure : lotissement communal ou promoteur.
- Solliciter Nathalie BACHELET (urbaniste du Sicoval) pour travailler sur l'esquisse.

### **Hangar**

Madame MOULINEAU, urbaniste au CAUE 31, a esquissé un projet d'aménagement du hangar.

Suites aux diverses réunions de la commission « Urbanisation et comités de pilotage », les grandes lignes de l'aménagement du hangar ont été définies.

- position de la salle des fêtes sous les arcades,
- accès : en bas pour les voitures – création d'un passage protégé pour accéder à l'école,
- un étage doit-il être créé ?

Après avoir pris connaissance du projet du CAUE et en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- de fournir des relevés de surfaces et de hauteurs du bâtiment existant plus précis à Mme MOULINEAU,
- De demander un projet architectural à un professionnel pour visualiser le projet avec un étage.

Le comité de pilotage du hangar se réunira le jeudi 29 janvier 2015 à 20h30 pour étudier dans le détail les propositions d'aménagement faites par le CAUE.

## **SUJETS SANS DEBAT**

L'heure étant déjà très avancée à ce stade de la réunion, Monsieur le Maire propose de passer rapidement sur les comptes rendus des commissions communales. Un débat plus complet sera repris lors du prochain conseil municipal.

### ***Vie communale***

#### **CCAS**

La tournée des aînés est bien avancée et tout se passe bien.

### ***Vie intercommunale***

#### **SICOVAL**

#### **Conseil de Communauté du Sicoval**

Validation des propositions des commissions :

Contrôles des assainissements non collectifs d'épuration : coût 1ere visite : 120€ H.T., 2eme visite 90€ H.T., contrôles effectués tous les 10 ans.

Collecte des déchets : augmentation du tarif de 3 à 4.5 %.

Présentation du calendrier des commissions

Pour des raisons financières, le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale du Sicoval est dissous et intègre le Sicoval sous le nom de DIAS (Direction Intercommunale d'Action Sociale). Cela permettra de rééquilibrer le budget du CIAS par le budget principal du Sicoval.

#### **SIVURS**

Le traditionnel « repas du SIVURS » se déroulera le vendredi 6 février à Castanet.

Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

#### **SSTOM**

La station de DREMIL LAFFAGE rencontre des problèmes d'excédent du lixivie suite à l'importante pluviométrie de ces derniers mois. Cela pourrait engendrer des augmentations des coûts de traitement.

#### **CISPD**

Présentation de la gendarmerie de secteur et des actions menées.

Observation de la délinquance.

## ***QUESTIONS DIVERSES***

#### ***Insee***

La population officielle de la commune est de **801** Aurevilloises et Aurevillois.

#### ***Invitation***

Réunion du diocèse le 7 février 2015

#### ***Calendrier des réunions du Conseil 2015.***

Voir annexe ci-jointe.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à 0h30.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 27 janvier 2015 à 20h30.

**CM-01/2015-01/01** : Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la recomposition du conseil de communauté du Sicoval

**CM-01/2015-02/02** : Avenants au marché public de l'atelier municipal

1. <i>BACCHIN Patrice</i>	
2. <i>BUFF Florence</i>	
3. <i>CAMUS Gabriel</i>	
4. <i>CASSAN Christine</i>	
5. <i>ESPIC Xavier</i>	
6. <i>GILLES André</i>	
7. <i>LANDREA Benoît</i>	
8. <i>MANENT Corinne</i>	
9. <i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
10. <i>PAGANI-CABANNE Florence</i>	
11. <i>PIQUET Marcelle</i>	
12. <i>RIOCROS Jean-Pierre</i>	Absent
13. <i>SALEIL Georges</i>	
14. <i>SOLEIL Philippe</i>	
15. <i>TARROUX Francis</i>	